



# **PROCES-VERBAL N° 4**

## **Commission Régionale Contrôle Mutations.**

---

**Réunion du : Mardi 21 juillet 2020.**

---

**Présidence : M. Antoine ROMBALDI.**

---

**Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; Messieurs Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI.**

---

**Absent(s) :**

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste(nt) :**

**CAS DU JOUEUR DASSY Steeve (Sénior) de l'U.S. VICO à l'A.S. SQUADRA PAOLINA :  
Opposition à changement de club.**

Par courriel en date du vendredi 17 juillet 2020, l'A.S. SQUADRA PAOLINA nous informe que le club de l'U.S. VICO refuse de donner son accord au changement de club pour le joueur cité en rubrique.

La COMMISSION :

Demande au club de l'U.S. VICO, de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 30 juillet 2020, le motif motivé de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.